Canadian Dental Association L'Association dentaire canadienne



Cent ans de service

(Partie 2 d'une série)

Le 16 septembre 1902, 344 dentistes — presque le quart de tous les dentistes du Canada à l'époque — se réunirent à Montréal avec une vision, celle de fonder une association nationale qui, d'un océan à l'autre, lierait les idéaux, les aspirations et les objectifs de la profession.

Aussi est-ce avec fierté que l'ADC, voulant reconnaître les contributions des personnes innombrables qui, durant presque cinq siècles, ont beaucoup fait pour améliorer les soins buccodentaires et le bien-être des Canadiens, publie une série de 11 articles historiques qui soulignent le rôle et l'influence de l'Association dentaire canadienne au XX^e siècle.

La naissance d'une profession autonome

a dernière partie du XIX^e siècle vit de grands changements dans la structure politique et les frontières du Canada, tout comme dans l'art, la science et la structure politique de la dentisterie.

En 1860, 20 ans après que l'*Acte d'Union* de 1840 unit le Haut-Canada et le Bas-Canada en un pays englobant les provinces du Canada-Est et du Canada-Ouest, le pays comptait environ 2,5 millions d'habitants. Les colonies du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve en comptaient 800 000 autres. Comme le nombre des habitants et les dimensions de

ce vaste pays augmentaient rapidement, on prit de plus en plus conscience des avantages à créer un ordre politique plus cohésif.

Cette prise de conscience ne fut pas le fait du seul domaine politique. Les dentistes soucieux du bien-être public songèrent davantage à la nécessité de réglementer l'exercice de la dentisterie. On ne connaît pas le nombre exact des dentistes au Canada au début des années 1860. Les répertoires publiés en 1858 pour



1851 : Nelson Goodyear fait breveter la vulcanite

(Musée dentaire canadien)

le Canada-Est, le Canada-Ouest, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick en dénombrent seulement 50 qui sont résidents permanents, sans tenir compte des nombreux itinérants trop souvent incompétents.

C'était là le problème. Parce qu'il n'y avait pas de règlements applicables pour protéger le public, quiconque possédait une boîte remplie d'instruments dentaires pouvait se dire dentiste. Ces praticiens parcouraient le pays librement et, très souvent, se vantaient à outrance. Le patient naïf ne savait pas distinguer le bon dentiste du mauvais — le compétent du charlatan. Les dentistes compétents d'alors étaient surtout des médecins ayant reçu une formation dentaire ou des diplômés liés par contrat. Et un nombre croissant étaient des diplômés des nouvelles écoles de médecine dentaire des États-Unis — le Collège de chirurgie dentaire de Baltimore ayant été le premier à être fondé dans le monde en 1840.

De l'avis de ce petit groupe de praticiens zélés et compétents, il fallait agir afin de réglementer la profession. Deux dentistes de Montréal tentèrent de faire adopter une loi, Aldis Bernard en 1840 et Charles Brewster en 1860, mais en vain. Les dentistes de l'Ontario eurent plus de chance.

Parmi les âmes nobles aspirant à un nouvel ordre en dentisterie, il y avait le **Dr Barnabus Day** (à droite). Né sur une ferme près de Kingston, le Dr Day obtint sa formation dentaire grâce à un apprentissage de six mois. Tout en exerçant la dentisterie, il poursuivit ses études à l'Université Queen's et fut reçu médecin en 1862. Avec cet acquis et les encouragements du Dr Brewster, de Montréal, il



convoqua, le 3 janvier 1867, une assemblée des dentistes de l'Ontario à l'hôtel Queen de Toronto. Bien que seulement neuf



dentistes y aient assisté, cette assemblée reste un événement important. Le procès-verbal en a disparu, mais la chronique en a retenu quatre décisions majeures :

- · qu'on tente d'obtenir une loi
- que les dentistes deviennent organisés
- qu'on rédige une constitution convenable
- qu'une autre assemblée soit tenue en juillet.

L'Acte de l'ANB: 1er juillet 1867

Cette assemblée de janvier 1867 tenue par quelques dentistes de l'Ontario eut lieu la veille de la proclamation de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* dont la lente gestation donna naissance à un Canada uni d'un océan à l'autre. En stipulant que la santé et l'éducation relèveraient de chacune des provinces, les articles 92 et 93 allaient influer profondément non seulement sur ce que le Dr Day désirait pour les dentistes de l'Ontario, mais aussi sur tout ce qui touchait la dentisterie dans tous les coins du pays, et ce jusqu'à l'époque actuelle.

L'Association dentaire de l'Ontario: 1867

Le 2 juillet 1867, lorsque Barnabus Day et ses zélés collègues se réunirent de nouveau à Cobourg, 31 dentistes étaient au rendez-vous. L'assemblée eut comme principal objectif l'adoption des statuts et règlements donnant naissance à l'Association dentaire de l'Ontario. Comme le tout premier point à l'ordre des travaux de la nouvelle association était de demander au gouvernement l'adoption d'une loi officielle, on créa un comité pour préparer un projet de loi qui serait présenté à l'assemblée suivante, en janvier 1868, à Toronto.

Le Collège royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario : 1868

Pendant six mois, Barnabus Day et les membres du comité de l'ADO peinèrent pour rédiger la *Loi visant la dentisterie* qui fut présentée en première et deuxième lectures le 30 janvier et le 11 février respectivement à l'Assemblée législative de l'Ontario, puis adoptée le 4 mars 1868.

En octroyant aux 12 membres élus du Conseil d'administration du Collège royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario tous les pouvoirs pour autoriser les dentistes à exercer et réglementer la profession, cette loi devint la première du genre au monde. Non seulement rendait-elle la dentisterie autonome, mais encore devenait-elle un modèle pour une loi semblable dans chacune des provinces du tout nouveau Dominion du Canada.

Le Canada et la profession grandissent de pair

La création du Dominion du Canada le 1^{er} juillet 1867 vit les quatre provinces du Québec, de l'Ontario, de la Nouvelle-

Écosse et du Nouveau-Brunswick inaugurer un tout nouveau mode de vie politique pour leurs 3,5 millions d'habitants. De même en 1868, la création du Collège royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario ouvrit la porte à l'autonomie pour les quelques centaines de dentistes qu'on estimait répandus à travers le pays.

L'Association dentaire de la province de Québec : 1869

Le 2 septembre 1868, seulement six mois après l'adoption de la *Loi visant la dentisterie* en Ontario, 15 dentistes du Québec tinrent une assemblée à Montréal afin de revoir point par point la loi ontarienne. Cette première assemblée entraîna la loi du 4 avril 1869 érigeant en société l'Association dentaire de la province de Québec. Le Dr Aldis Bernard en fut le premier président et le Dr George Beers, le secrétaire. Pour le Dr Bernard qui avait rêvé d'autonomie dès 1840, il n'y avait là vraiment rien d'étonnant.



Ayant fait son apprentissage en 1856, le **Dr George Beers** (à gauche) était destiné à être une des personnes les plus influentes dans la profession. Durant sa carrière de dentiste et de spécialiste, il fut auteur, rédacteur en chef, sportif, soldat et homme d'État.

Les Conseils d'administration du Québec et de l'Ontario — et les organes équivalents dans d'autres provinces

jusqu'à aujourd'hui — découvrirent qu'il n'était pas aisé de distinguer les compétents des incompétents. Lors d'un débat sur les honoraires à une assemblée tenue à Montréal, le Dr Beers donna le ton au sujet du professionnalisme : «Si nous considérons la dentisterie comme un simple métier, acceptons de travailler pour un peu plus que ce qu'il nous en coûte comme le cordonnier qui fabrique nos souliers; mais si nous la considérons comme une profession, donnons du prix à nos cerveaux.»

Une fois que l'Ontario et le Québec eurent adopté leurs lois dentaires, d'autres provinces du Dominion suivirent bientôt leur exemple — surtout grâce au zèle d'un petit nombre. Comme le dit si bien Gullett dans son survol historique *A History of Dentistry in Canada*: «Dans chaque province, un dentiste en particulier s'est chargé d'abord d'obtenir l'appui de ses collègues en vue de faire adopter une loi dentaire, puis d'avoir la patience et l'endurance de s'assurer qu'elle devienne réalité.»

L'Association dentaire du Manitoba : 1883

Appelé à devenir le «Père de la dentisterie» au Manitoba, **James L. Benson** se rendit pour la première fois dans l'Ouest à





titre de lieutenant avec un corps expéditionnaire chargé de réprimer la Rébellion de la rivière Rouge menée par Louis Riel. Quelques années plus tard, il fit son apprentissage auprès du Dr Jacob Neelands, à Lindsay, en Ontario. De retour à Winnipeg en 1877, cette fois comme Dr Benson, il ouvrit le premier cabinet dentaire au Manitoba et, à la tête

de 17 autres dentistes, réussit à faire constituer en société, en vertu d'une loi adoptée le 7 juillet 1883, l'Association dentaire du Manitoba. L'autorisation fut fixée à 40 \$ et les frais de cotisation à 2 \$ par année. Le Dr Benson fut élu le premier président de l'ADM et occupa ce poste pendant neuf ans.

Le Collège des chirurgiens dentistes de la Colombie-Britannique : 1886



Né en Ontario, **Thomas Joseph Jones** (à gauche) fit ses études dentaires au cours des années 1860 et devint lui aussi un «Père de la dentisterie» — mais non dans sa province natale. Après y avoir exercé pendant 20 ans et présidé la Société dentaire de l'Ontario en 1877, il s'établit à Victoria en 1884. Habitué à exercer en fonction d'une loi, le Dr Jones fit naturellement pression pour en

obtenir une dans sa province d'adoption.

La première, adoptée en 1886, prévoyait la nomination d'un conseil par le lieutenant-gouverneur en conseil tandis que la seconde, adoptée en 1908, créa le Collège des chirurgiens dentistes de la Colombie-Britannique en prévoyant l'élection d'un conseil par les membres du collège.

La Société dentaire du Nouveau-Brunswick : 1890

Au Nouveau-Brunswick en 1890, le Dr C.A. Murray, de Moncton, et quelques dentistes sérieux virent, après plusieurs années d'échec, leurs efforts récompensés par une loi créant la Société dentaire du Nouveau-Brunswick.

Les premiers officiers élus furent A.J. McAvenney,

président, B.H. Torrens, vice-président, et James M. McGee, secrétaire. Le **Dr McGee** (à droite), de Saint-Jean, fut le premier des 40 dentistes de la province à s'inscrire en vertu de la nouvelle loi. La cotisation ne devait pas être supérieure à 3 S ou inférieure à 1 S. Tout dentiste qui exerçait sans autorisation risquait d'écoper d'une amende de 20 \$ par jour.



L'Association dentaire de la Nouvelle-Écosse : 1891



Selon Gullett, nul en Nouvelle-Écosse ne travailla aussi longtemps et inlassablement pour obtenir une loi dentaire que le **Dr Alfred Chipman Cogswell** (à gauche), d'Halifax. Né à Cornwallis en 1834, le Dr Cogswell se lia d'abord par contrat à un dentiste de Portland, dans le Maine, puis poursuivit ses études au Collège de médecine dentaire de Philadelphie durant l'hiver 1869.

La nouvelle loi institua l'Association dentaire de la Nouvelle-Écosse qui comptait alors 68 dentistes. Pour être autorisés à exercer, les candidats devaient avoir étudié 36 mois auprès d'un précepteur reconnu ou dans un collège de médecine dentaire.

L'Association dentaire de l'Île-du-Prince-Édouard : 1891



Bien qu'elle ne désignât pas une association ou une société à titre d'organe directeur — sans doute parce que l'Îledu-Prince-Édouard comptait seulement sept dentistes — une loi dentaire y entra en vigueur dans la province en 1891 grâce surtout aux efforts du **Dr John S. Bagnall**, le premier insulaire d'origine à exercer avec un diplôme. Ce ne fut pas

avant 1901 qu'une association fut créée avec le Dr Bagnall, de Charlottetown, à la présidence, le Dr F.A. Lefeury, de Summerside, à la vice-présidence, et J.H. Ayeres, de Charlottetown, à la trésorerie.

En 1904 et 1906, des amendements précisèrent qui avaient le droit d'exercer dans l'île et créèrent un Bureau d'examen. En 1908, 19 dentistes étaient au service des 109 000 habitants de la province.

L'Association dentaire de Terre-Neuve : 1893

Sauf pour quelques dentistes ambulants mentionnés parfois, on ne connaît guère les débuts de la médecine dentaire à Terre-Neuve. Le premier dentiste résident fut un Américain, le



Dr Brunet, en 1870. Lorsque la première loi dentaire y fut adoptée en 1893, il y avait uniquement quatre ou cinq dentistes. Bien que cette loi prévît un conseil dentaire formé de quatre médecins ou nonspécialistes et de trois dentistes, celle-ci semble être restée lettre morte jusqu'en 1900 lorsque le **Dr Whitman Smith Goodwin** (à gauche) devint le premier

dentiste reconnu à obtenir le droit d'exercer.



En 1908, Terre-Neuve comptait encore seulement cinq dentistes pour ses 224 000 habitants et, à son entrée dans la Confédération en 1949, il y en avait 17 pour ses 360 000 habitants.

Les Territoires du Nord-Ouest : 1889

En 1889, les Territoires du Nord-Ouest adoptèrent une ordonnance en vue de réglementer la dentisterie et ce, dit-on, sans consulter les dentistes. Un diplômé du Collège de médecine dentaire de Baltimore en 1888, le Dr Walter D. Cowan se rendit à Regina, alors à peine plus qu'un village, et fut celui qui incita les 11 dentistes des Territoires à demander des amendements à une ordonnance qui n'était guère efficace. Finalement, en 1897, l'Association dentaire du Nord-Ouest fut autorisée à délivrer des certificats et à gouverner l'exercice de la dentisterie.

Le Collège des chirurgiens dentistes de la Saskatchewan: 1906

L'Acte du Dominion de juillet 1905 créa deux nouvelles provinces, la Saskatchewan et l'Alberta. L'année suivante, une loi dentaire fut adoptée en vue de créer le Collège des chirurgiens dentistes de la Saskatchewan, suivant



de près l'Ordonnance dentaire des Territoires qui l'avait précédée en retenant les mêmes membres du Conseil. Le Dr Walter Cowan (à gauche) fut le premier président du Collège et, en 1917, le premier dentiste du Canada à être élu à la Chambre des communes.

L'Association dentaire de l'Alberta : 1906

Sachant que le district de l'Alberta faisant partie des Territoires du Nord-Ouest allait devenir une province autonome, 16 dentistes se réunirent à Calgary le 3 octobre 1905



afin de proposer la création de l'Association dentaire de l'Alberta et, le 9 mai 1906, une loi fut officiellement adoptée à cette intention. La première assemblée de l'association eut lieu à Banff en juillet suivant. Le Dr R.B. Sullivan (à gauche), de Calgary, fut élu président, le Dr A.E. Auger, de Stettler, vice-président, et le Dr O.F. Strong, d'Edmonton, secrétaire-trésorier.

L'Association dentaire canadienne 1902-2002 — Cent ans de service est un projet du centenaire de l'Association dentaire canadienne en collaboration avec le Fonds dentaire canadien, l'organisme de bienfaisance de la profession dentaire au Canada. Le texte en est rédigé par le Dr Ralph Crawford, historien et ancien président de l'ADC, dans l'intention de rendre un hommage sincère aux pionniers et aux innovateurs de la profession dentaire. Il convient de remercier en particulier les auteurs ci-dessous qui ont servi de sources documentaires :



H.R. MacLean, DDS. History of Dentistry in Alberta 1880-1980, 1987 Donald W. Gullett, DDS. A History of Dentistry in Canada, 1971 James W. Shosenberg, DDS. The Rise of the Ontario Dental Association, 1992 Oskar Sykora, DDS, PhD. Maritime Dental College and Dalhousie Faculty of Dentistry, 1991



(Toute opinion exprimée ou tout fait présumé sont publiés du chef de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les opinions de l'ADC ou du FDC.)

Il convient de remercier tout spécialement la société Dentsply International de York, en Pennsylvanie, un fier commanditaire de cette édition de la série L'ADC — Cent ans de service. Elle-même une pionnière dentaire, la société Dentsply vient de célébrer cent ans d'histoire et de service envers la profession dentaire. Elle fut fondée en 1899 par quatre hommes qui mirent en commun leurs ressources et leurs talents pour lancer une entreprise de distribution de produits dentaires, la Dentist's Supply Company of New York. La jeune société devait devenir le fabricant-distributeur dentaire le plus important au monde. Parmi les nombreux produits qu'elle fut la première à lancer, mentionnons les teintes s'appariant aux dents naturelles, le rotor à air Borden et le détartreur à ultrasons. En 1959, Dentsply a commandité le premier Programme clinique à l'intention des étudiants au Congrès de l'Association dentaire américaine. Ce concours populaire de démonstrations cliniques est repris au Congrès de l'ADC depuis 1971 et est maintenant tenu dans 21 pays.

> Sincères remerciements à TOUS les commanditaires de la série L'Association dentaire canadienne 1902-2002 — Cent ans de service

















Partenaire principal